



Direction de l'Eau et de l'Assainissement

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**



2023

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – Les caractéristiques des ouvrages de collecte et de traitement

- 1 – Les systèmes épuratoires
- 2 – Les rendements épuratoires

B – La collecte

- 1 – Le réseau et les branchements
- 2 – Les abonnés
- 3 – Les volumes

C – Les charges de Pollution

- 1 – Eaux en sortie de station
- 2 – Les boues
- 3 – L'épandage

D – La Gestion des abonnés

- 1 – La facturation
- 2 – Les courriers

II – LES INDICATEURS FINANCIERS

A – Le Prix de l'Assainissement

- 1 – Les consommations
- 2 – Les prestations spécifiques

B- Le compte analytique d'exploitation

- 1 – Les recettes d'exploitation
- 2 – Les dépenses d'exploitation
- 3 – La dette communautaire
- 4 – Les investissements

C- Les autres données économiques

ANNEXES

- 1 – Les rubriques de la facture
- 2 – Les factures types à 120 m³
- 3 – Les indicateurs de performance
- 4 – Notes des Agences de l'Eau
- 5 – Bilan des demandes et réclamations
- 6 – Bilans d'auto-surveillance des stations

PRESENTATION GENERALE

La COMMUNAUTE de VILLES du PAYS de FLERS (C.V.P.F), qui s'est constituée le 1^{er} janvier 1994, assurait les compétences EAU et ASSAINISSEMENT sur l'ensemble des communes adhérentes selon des modalités de gestion différentes du fait de l'histoire particulière des communes. Elle le faisait en régie directe pour certaines communes, en délégation de services pour d'autres ou par adhésion à des syndicats mixtes pour les dernières.

Au 01/01/2000, la C.V.P.F. est devenue la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (C.A.P.F) ; celle-ci assure toujours les compétences eau et assainissement, mais elle est sortie de l'ensemble des syndicats.

Le contrat avec la SAUR étant arrivé à échéance, la C.A.P.F. a repris la gestion en régie de l'adduction d'eau potable, au 01/07/02, de Caligny, Cerisy Belle Etoile, La Bazoque et Montilly sur Noireau.

Plusieurs contrats avec VEOLIA sont arrivés à échéance, ce qui a permis la reprise en régie de :

- La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Selle La Forge et Saint Clair de Halouze au 01/01/05,
- quelques écarts de Montilly sur Noireau depuis le 01/01/07,
- Landigou au 01/01/10
- Saint Paul au 01/01/11.

Au 01/01/13, la C.A.P.F. et la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme (C.C.H.V.H) ont fusionné et la commune de Landisacq a rejoint ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale. A cette date, la nouvelle C.A.P.F. comptait 25 communes sur lesquelles elle exerçait en régie les compétences Assainissement Collectif et Non Collectif. Sur le territoire de l'ex C.C.H.V.H., la compétence Eau Potable était assurée par le SIAEP de Messei, qui a conclu une Délégation de Service Public avec VEOLIA Eau.

Depuis le 01/01/16, la C.A.P.F. devient Flers Agglo.

Au 01/01/17, les communes de Berjou, Briouze, La Ferté-Macé, Le Grais, Le Menil de Briouze, Les Monts d'Andaine, Lonlay le Tesson, Pointel, Ste Opportune ainsi que l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis ont fusionné avec FLERS AGGLO.

Des conventions de prestation de facturation ont été signées pour la facturation des consommations et abonnements d'assainissement collectif et le contrôle de bon fonctionnement d'Assainissement Non Collectif, avec les délégataires :

- VEOLIA pour le SIAEP de Messei
- SAUR pour le SIAEP du Houlme

Depuis le 01/01/23, la régie de FLERS AGGLO gère en régie SAINT PIERRE DU REGARD.

Les usagers du service de l'Assainissement de l'ensemble du territoire ont comme seul interlocuteur Flers Agglo et doivent donc s'adresser à :

FLERS AGGLO - Direction Eau et Assainissement

1, rue d'Athis
C.S. 149
61100 FLERS

Tél : 02.33.98.44.44

Fax : 02.33.98.44.27

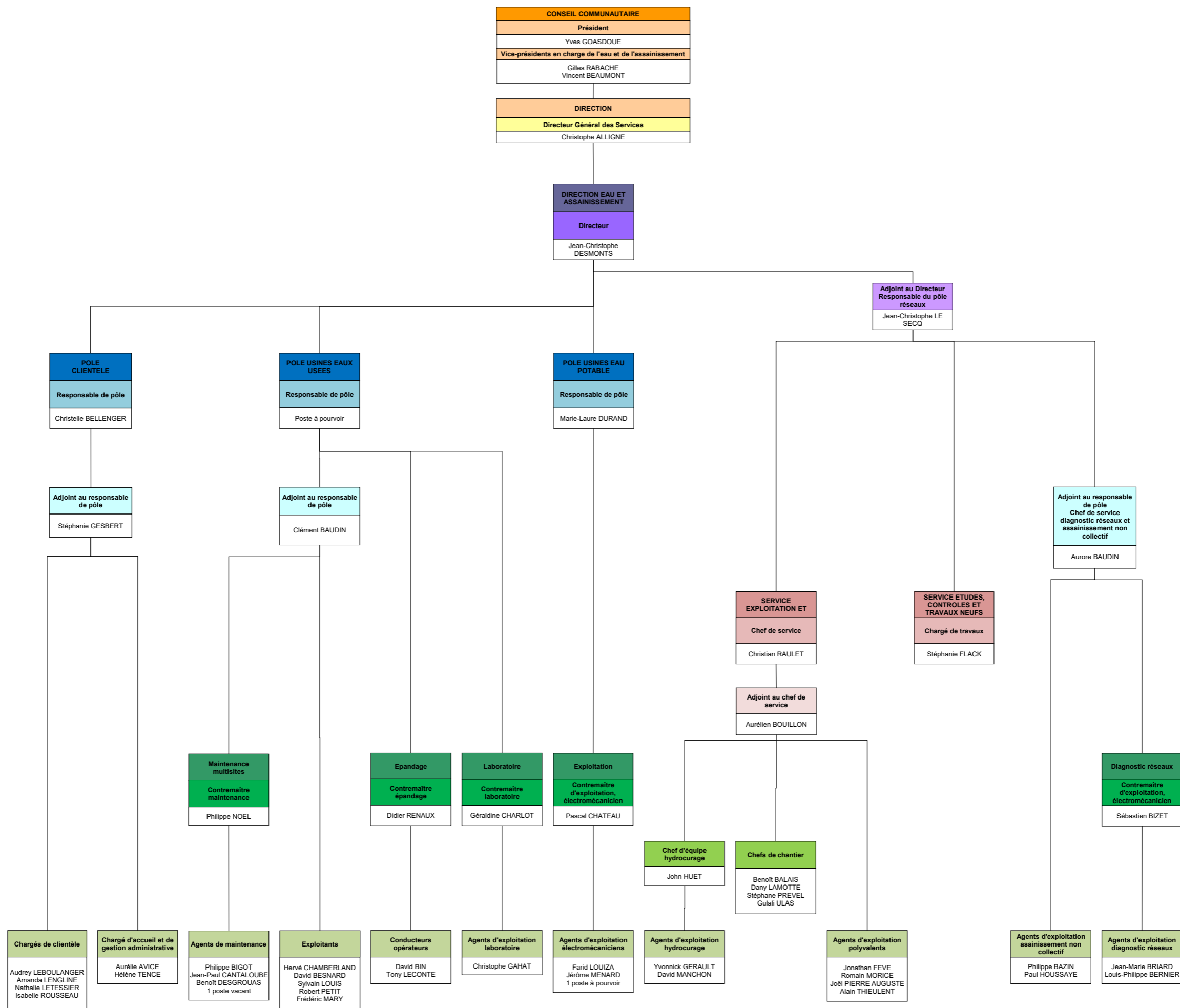
**Du lundi au vendredi :
De 8h15 à 12h15 & 13h30 à 17h30**

LISTE DES COMMUNES

de Flers Agglo

Service de la collecte des Eaux Usées

Communes	Abonnés			
	2020	2021	2022	2023
ATHIS VAL DE ROUVRE	947	938	953	948
AUBUSSON	180	181	182	179
BANVOU	95	94	94	92
BELLOU EN HOULME	217	221	221	223
BERJOU	124	126	127	126
BRIOUZE	757	753	738	750
CAHAN	18	18	18	18
CALIGNY	118	121	121	124
CERISY BELLE ETOILE	0	0	0	68
DOMPIERRE	110	106	106	110
DURCET	52	50	52	49
ECHALOU	103	105	106	104
FLERS	7 070	7 096	7 121	7 148
LA BAZOQUE	0	0	0	0
LA CHAPELLE AU MOINE	270	267	269	273
LA CHAPELLE BICHE	217	217	216	220
LA COULONCHE	83	88	89	88
LA FERRIERE AUX ETANGS	630	638	635	628
LA FERTE MACE	2 618	2 649	2 708	2 718
LA LANDE PATRY	731	737	743	753
LA LANDE SAINT SIMEON	0	0	0	0
LA SELLE LA FORGE	548	558	558	562
LANDIGOU	135	134	134	134
LANDISACQ	178	182	181	186
LE CHATELLIER	92	91	90	90
LE GRAIS	35	36	38	34
LE MENIL DE BRIOUZE	105	101	102	101
LES MONTS D'ANDAINE	391	396	382	381
LONLAY LE TESSON	0	0	0	0
MENIL HUBERT SUR ORNE	162	162	160	162
MESSEI	811	819	818	823
MONTILLY SUR NOIREAU	222	220	220	219
POINTEL	2	2	2	2
SAINT ANDRE DE MESSEI	87	87	87	87
ST CLAIR DE HALOUZE	260	274	285	287
ST GEORGES DES GROSEILLERS	1 674	1 675	1 687	1 698
ST PAUL	224	224	220	217
ST PHILBERT SUR ORNE	0	0	0	0
ST PIERRE DU REGARD	591	590	585	574
STE HONORINE LA CHARDONNE	137	142	145	139
STE OPPORTUNE	37	38	38	35
SAIRES LA VERRERIE	60	61	62	61
TOTAL	20 073	20 179	20 275	20 411



I – LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- LES CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES :

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	POSTE DE REFOULEMENT D'EAUX USEES	STATIONS D'EPURATION			
			Lieu	Capacité en équivalent habitant		
Athis-Val-de-Rouvre	Athis de l'Orne	La Colomblée		2100		
		Le Haut Buat				
		Les Bourses				
	La Carneille	Le Parc				
		Trompe Souris				
		Ancienne station				
	Ronfeugeray	Cimetière				
		La Bordée				
	Ségrie Fontaine	-			La Bagottière	50
					Le Bourg	250
Aubusson		La Gosselière	Raccordée sur STEP St Georges des Groseillers			
		Pont de Vère				
Banvou		Anc Mairie	La Gaussière	350		
		Bourg				
		Le Pont				
		L'Etre Loret				
Bellou-en-Houlme		Cimetière	Le Hamel	600		
		Le Pont				
		Villeneuve				
Berjou		Terrain de foot		320		
Briouze		Grande Rue		3000		
		Les Joncherets				
		Lot Charmille				
		Lot Alexandre Bisson				
		Rte la Ferté				
Cahan		Les Planches		60		
Caligny		Le Bourg (Ferme Rabache)	Raccordée sur STEP Montilly			
		La Mare				
		Le Pont				
Cerisy-Belle-Etoile		Les Loges	Mise en service été 2023	600		
		Cazault				
		Le Vivier				
		La Sellerie				
		La Monnerie				
Dompierre		Bourg		250		

		Le Plessis		
		Rte de Banvou		
Durcet		Bourg		125
Echalou		Cimetière		320
		Les mézerets		
Flers		Bel Air	Raccordée sur STEP Caligny	
		La Planchette		
		Le Buisson Corblin		
La Chapelle-au-Moine		La Héლისière	Raccordée sur STEP Caligny	
		Pont Ramond		
La Chapelle-Biche		La Fontaine Herbouze	Raccordée sur STEP Caligny	
La Coulonche		HLM		220
		La Penlière		
		La Prévotière		
La Ferrière-aux-Etangs		Le Clos Morin	La Haie	2400
		Le Plessis		
		Rue de la Piscine		
		Sainte-Anne		
La Ferté-Macé		Chemin rural de Rabodange		11500
La Lande-Patry		Le Calvaire	Raccordée sur STEP Caligny	
		Le Lotissement		
		Rte de l'Oisellerie		
La Selle-la-Forge		Le Bourg	Raccordée sur STEP Caligny	
		La Halouzière		
Landigou		La Cour	La Ferronnière	600
		Les 4 vents		
Landisacq		Le Vieux Moulin		600
Le Chatellier		Bourg	Varenne	190
		Varenne		
Le Grais		-		150
Le Ménil-de-Briouze		-		170
Les Monts-d'Andaine	La Sauvagère	Le Bas du Val		600
		La Besnardière		
		Route de la Ferté		
		Sylva		
		Le bois Fauvel		
		La Lamberdière		
		Route de Bagnoles		
		Belle-arrivée		
	Saint Maurice du Désert	Ecole	Raccordée sur STEP la Ferté-Macé	
		Le Bourg		
Principal Rte Ferté				
Ménil-Hubert	Rouvrou	Camping		320
		Eglise		
		La Thibaudière		
		Rte Roche Oëtre		

		La Bouessée		275
		La Rivière		
		Le Bateau		
Messei		La Mairie	La Pignoche	2500
		Gine Tranor		
		La Gare		
		La Landrière		
		La Motte Ango		
		Les Buissons		
		Les buttes		
		Rue Louvois		
		Salle des fêtes		
Montilly-sur-Noireau		Le Pont		
		ZA les Moulins		
Saint-André-de-Messei		La Vallée	Raccordée sur STEP Messei	
		Le Bourg		
		Le Chesnay		
		Le Morin		
Saint-Clair-de-Halouze		Le Bourg	Raccordée sur STEP Caligny	
		La Mouchardière		
		Le Rocher		
		Le Stade		
Saint-Georges-des-Groseillers		-	La Poterie	2500
Sainte-Honorine-la-Chardonne		Bourg	Raccordée sur STEP Athis	
Sainte-Opportune		Bourg		150
Saint-Paul		La Sébergère	Raccordée sur STEP Caligny (septembre 2021)	
		Le Val-Saunier		
		Les Vallons		
		Launay-Vénieux		
Saint-Pierre-du-Regard		La Remaizière	Raccordée sur STEP Condé-sur- Noireau	
		Le Grand Samoi		
		Moissy		
		Petit Samoi		
		Rue de la Mairie		
Saires-la-Verrerie		Le Pont		220
		Rte Echalou		

1 – Les systèmes épuratoires :

Installation de traitement de
ST GEORGES DES GROSEILLERS

La Poterie

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ST GEORGES DES GROSEILLERS
Constructeur	OTV
Année mise en service	1988
Type de traitement	Boues stabilisées (aération prolongée)

Capacité nominale	2 500 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	300
DBO5	150
MES	225
NTK	37,5
Débit nominal	15 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 90 NO3 : 10 NTK : 10 Pt : 2
Milieu récepteur	La Vère
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (250 m ³) et transfert vers la Station d'Épuration du Landis
Stockage	Dans les sites extérieurs N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	252 m ³
	Taux de conformité	6.22 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Épuration du Landis

Installation de traitement de
LANDIGOU

 La Ferronière

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LANDIGOU
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1991
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	54
DBO5	33
MES	42
NTK	9
Débit nominal	4 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	DBO5 : 30 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	La Ferronière
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (175 m³) et transfert vers la Station d'Épuration du Landis
Stockage	Dans les sites extérieurs N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	99 m ³
	Taux de conformité	1.91 Tonnes de matières sèches
	Destination	100 % Vers Station Épuration du Landis

**Installation de traitement de
MONTILLY/NOIREAU**

Beaumanoir

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	MONTILLY / NOIREAU
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1993
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	750 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	67,5
DBO5	45
MES	67,5
NTK	11,5
Débit nominal	5 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Noireau
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (200 m ³) et transfert vers la Station d'Épuration de Flers
Stockage	Dans les sites extérieurs N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	230 m ³
	Taux de conformité	4.99 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Vers Station Épuration du Landis

Installation de traitement de
LANDISACQ

 La Prairie

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LANDISACQ
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1993
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	54
DBO5	33
MES	42
NTK	9
Débit nominal	3.75 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	DBO5 : 30 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	La Visance
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Stockage liquide en silo (180 m ³) et transfert vers la Station d'Epuration de Flers
Stockage	
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	0 m ³
	Taux de conformité	0 Tonnes de matières sèches
	Destination	100% Stockage sur site

Installation de traitement
de CALIGNY

Le Landis

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	CALIGNY
Constructeur	DEGREMONT
Année mise en service	Mars 1999
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	60 000 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	7 200
DBO5	3 600
MES	4 200
NTK	900
Débit nominal	9150 m ³ /jour temps sec ou 720 m ³ /heure
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté d'exploitation d'Août 2019
Milieu récepteur	La Vère
Télesurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

FILIERE BOUES	
Traitement	Flottation, Centrifugation, Chaulage
Stockage	Sur site (1800 m ³) Dans les sites extérieurs : N° 1 = 1 320 m ³ La Petitière N° 2 = 1 390 m ³ Forêt de St Clair
Plan épandage existant	Oui (arrêté préfectoral du 16/11/2020)

La filière boues reprend en compte la filière boues des autres stations.

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Refus de grille	Volume	63.70 tonnes
Sables	Volume	20 tonnes
Boues	Volume	2640 tonnes
		739 Tonnes de matières sèches
	Sicité	28 %
	Taux de conformité	100%
	Destination	Valorisation agricole

**Installation de traitement de
 BANVOU

 La Gaussière**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BANVOU
Constructeur	TTA / REEB
Année mise en service	2008
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	350 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	42
DBO5	21
MES	31.5
NTK	5.25
Débit nominal	2.2 m³/h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2023
--------------	--	---

**Installation de traitement de
BELLOU EN HOULME**

Le Hamel

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BELLOU EN HOULME
Constructeur	SABLA EPURATION
Année mise en service	1989
Type de traitement	Boues activées

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	54
DBO5	33
MES	42
NTK	9
Débit nominal	3.75 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Val de Breuil
Télesurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	105 m ³
	Taux de conformité	1.4 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

**Installation de traitement de
DOMPIERRE

Le Bourg**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	DOMPIERRE
Constructeur	EUROVIA / SOGEA
Année mise en service	2003
Type de traitement	Lagunage naturel

Capacité nominale	250 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	30
DBO5	15
MES	22.5
NTK	3.75
Débit nominal	1.6 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2023
--------------	---	---

**Installation de traitement de
 ECHALOU

 Le Bourg**

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ECHALOU
Constructeur	SINT
Année mise en service	2006
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	320 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	38.4
DBO5	19.2
MES	28.8
NTK	4.8
Débit nominal	2 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de la Foucaudière
Télésurveillance	Non
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2023
--------------	---	---

Installation de traitement de
LA COULONCHE

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA COULONCHE
Constructeur	
Année mise en service	2005
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	220 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	26.4
DBO5	13.2
MES	18.8
NTK	3.3
Débit nominal	1.38 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de la Buatière
Télésurveillance	Non
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2023
--------------	---	---

**Installation de traitement de
LA FERRIERE AUX ETANGS**

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA FERRIERE AUX ETANGS
Constructeur	SABLA EPURATION
Année mise en service	1998
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	2400 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	288
DBO5	144
MES	216
NTK	36
Débit nominal	15 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de la Mousse
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	474 m ³
	Taux de conformité	14.8 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
LE CHATELLIER

Varenne

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LE CHATELLIER
Constructeur	ROUTIERE PEREZ
Année mise en service	1998
Type de traitement	Lagunage naturel

Capacité nominale	190 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	22.8
DBO5	11.4
MES	17.1
NTK	2.85
Débit nominal	1.19 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Varenne
Télésurveillance	Non
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023:

Boues	Volume Taux de conformité Destination	0 Tonnes de matières sèches Pas d'évacuation en 2023
--------------	---	---

Installation de traitement de
MESSEI

 La Pignoche

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	MESSEI
Constructeur	SOAF
Année mise en service	1994
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	2500 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	300
DBO5	150
MES	225
NTK	37.5
Débit nominal	15.63 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 NTK : 10 NGL : 20 Pt : 2
Milieu récepteur	Le Morin
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	745 m ³
	Taux de conformité	25 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

**Installation de traitement de
SAIRES LA VERRERIE**

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SAIRES LA VERRERIE
Constructeur	MSE
Année mise en service	2009
Type de traitement	Disques biologiques

Capacité nominale	220 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	41.8
DBO5	20.9
MES	19.8
NTK	3.3
Débit nominal	1.38 m ³ /h
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	60 m ³
	Taux de conformité	0.53 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Intégration sur STEP de FLERS

Installation de traitement de
ATHIS VAL DE ROUVRE

Le Bourg / Athis

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ATHIS DE L'ORNE
Constructeur	MSE
Année mise en service	2004
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	2100 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	252
DBO5	126
MES	189
NTK	31.5 briou
Débit nominal	550 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Courteille
Télésurveillance	Oui (SOFREL)
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	325 m ³
	Taux de conformité	6.5 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

Installation de traitement de
ATHIS VAL DE ROUVRE

 Ségrie Fontaine / Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SEGRIE FONTAINE Bourg
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	1997
Type de traitement	Filtre à sable

Capacité nominale	250 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	30
DBO5	15
MES	22.5
NTK	3.75
Débit nominal	37.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 DBO5 : 30 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	Fossé
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
ATHIS VAL DE ROUVRE

Ségrie Fontaine / La Bagotière

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SEGRIE FONTAINE Bagotière
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	1997
Type de traitement	Filtre à sable

Capacité nominale	50 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	6
DBO5	3
MES	4.5
NTK	0.75
Débit nominal	7.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Fossé
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
BERJOU

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BERJOU
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2004
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	320 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	38.4
DBO5	19.2
MES	28.8
NTK	4.8
Débit nominal	48 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 20 DCO : 125 NTK : 7
Milieu récepteur	Ruisseau le Casse-Cou
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
BRIOUZE

 Rte Argentan

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	BRIOUZE
Constructeur	STEREAU
Année mise en service	1987
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	3000 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	252
DBO5	126
MES	189
NTK	31.5
Débit nominal	450 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DCO : 90 NTK : 40
Milieu récepteur	Ruisseau le Val du Breuil
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	157 m ³
	Taux de conformité	6.69 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
CAHAN

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	CAHAN
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2005
Type de traitement	Filtre planté de roseaux

Capacité nominale	60 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	7.2
DBO5	3.6
MES	5.4
NTK	0.9
Débit nominal	9 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Rivière le Noireau
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
DURCET

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	DURCET
Constructeur	EPARCO
Année mise en service	1998
Type de traitement	Filtre à sable

Capacité nominale	125 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	15
DBO5	7.5
MES	11.25
NTK	1.88
Débit nominal	18.8 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

**Installation de traitement de
LA FERTE-MACE

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA FERTE MACE
Constructeur	OTV
Année mise en service	1998
Type de traitement	Boues activées (aération prolongée)

Capacité nominale	11500 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	1380
DBO5	690
MES	1035
NTK	172.5
Débit nominal	1850 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30
Milieu récepteur	Rivière la Maure
Télésurveillance	OUI
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	2185 m ³
	Taux de conformité	162 tonnes de Matières Sèches 100%
	Destination	Epandage agricole

Installation de traitement de
LE GRAIS

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LE GRAIS
Constructeur	NEVE ENVIRONNEMENT
Année mise en service	2002
Type de traitement	Disques biologiques

Capacité nominale	150 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	18
DBO5	9
MES	13.5
NTK	2.25
Débit nominal	22.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau la Rouvrette
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	20 m ³
	Taux de conformité	- tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Autre STEP

Installation de traitement de
LE MENIL DE BRIOUZE

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LE MENIL DE BRIOUZE
Constructeur	MSE
Année mise en service	2002
Type de traitement	Disques biologiques

Capacité nominale	170 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	20.4
DBO5	10.2
MES	15.3
NTK	2.55
Débit nominal	25.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 125 NTK : 10
Milieu récepteur	Ruisseau les Roussières
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	60 m ³
	Taux de conformité	- tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

Installation de traitement de
LES MONTS D'ANDAINE

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	LA SAUVAGERE
Constructeur	AEIC
Année mise en service	1996
Type de traitement	Boues Activées (aération prolongée)

Capacité nominale	700 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	84
DBO5	42
MES	63
NTK	10.5
Débit nominal	105 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 90 NTK : 10
Milieu récepteur	Ruisseau la Pourcellière
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	375 m ³
	Taux de conformité	9.9 tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Epannage agricole

Installation de traitement de
MENIL-HUBERT

 Rouvrou

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	ROUVROU
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2010
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux

Capacité nominale	330 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	39.6
DBO5	19.8
MES	29.7
NTK	4.95
Débit nominal	49.5 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 50 DCO : 125 NTK : 40
Milieu récepteur	Rivière la Rouvre
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
MENIL-HUBERT

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	MENIL-HUBERT
Constructeur	VOISIN
Année mise en service	2004
Type de traitement	Filtres plantés de roseaux

Capacité nominale	275 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	33
DBO5	16.5
MES	27.75
NTK	4.13
Débit nominal	41.25 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015 MES : 30 DBO5 : 25 DCO : 90 NTK : 20
Milieu récepteur	Rivière l'Orne
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'évacuation en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

Installation de traitement de
SAINTE OPPORTUNE

 Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	SAINTE OPPORTUNE
Constructeur	E.T.E
Année mise en service	2007
Type de traitement	Lit bactérien

Capacité nominale	100 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	12
DBO5	6
MES	9
NTK	1.5
Débit nominal	15 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de Sainte Opportune
Télésurveillance	-
Conformité de la performance de l'ouvrage	100 %

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	35 m ³
	Taux de conformité	- tonnes de Matières Sèches
	Destination	100% Autre STEP

Installation de traitement de
CERISY BELLE ETOILE

Le Bourg

Descriptif de l'ouvrage

Localisation	CERISY BELLE ETOILE
Constructeur	WANGNER
Année mise en service	2023
Type de traitement	Boues activées

Capacité nominale	600 E.H.
Charge nominale	en kg/jour
DCO	72
DBO5	36
MES	54
NTK	9
PT	1.5
Débit nominal	90 m ³ /j
Niveau de rejet nominal (mg/l)	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau le Doinus
Télésurveillance	Oui
Conformité de la performance de l'ouvrage	Non évaluée

Nature, quantité et destination des sous-produits – année 2023 :

Boues	Volume	Pas d'élimination en 2023
	Taux de conformité	
	Destination	

2 – Les rendements épuratoires :

**INDICATEUR
QUALITE ET ENVIRONNEMENT**

Le détail figure sur les tableaux des pages suivantes.

B - LA COLLECTE

1 - Le réseau et les branchements

* Les données quantitatives :

COMMUNES	Branchements existants			
	2020	2021	2022	2023
ATHIS VAL DE ROUVRE	839	839	842	844
AUBUSSON	181	184	182	183
BANVOU	95	95	95	96
BELLOU EN HOULME	225	225	225	226
BERJOU	124	126	126	125
BRIOUZE	716	716	722	725
CAHAN	21	21	21	21
CALIGNY	118	123	112	112
CERISY BELLE ETOILE	0	0	0	68
DOMPIERRE	112	112	112	114
DURCET	47	47	47	47
ECHALOU	105	106	108	108
FLERS	7140	7145	7141	7 151
LA BAZOQUE				
LA CHAPELLE AU MOINE	270	267	269	272
LA CHAPELLE BICHE	217	218	217	217
LA COULONCHE	92	90	90	90
LA FERRIERE AUX ETANGS	653	643	644	646
LA LANDE PATRY	731	738	750	753
LA LANDE SAINT SIMEON				
LA SELLE LA FORGE	548	550	555	557
LANDIGOU	136	136	133	134
LANDISACQ	178	180	181	183
LE CHATELLIER	93	93	93	93
LE GRAIS	50	51	51	51
LE MENIL DE BRIOUZE	152	152	152	152
LES MONTS D ANDAINE	402	401	402	403
LONLAY LE TESSON				
MENIL HUBERT SUR ORNE	161	161	161	163
MESSEI	830	830	832	834
MONTILLY S/NOIREAU	222	222	219	220
POINTEL	2	2	2	2
ST ANDRE DE MESSEI	88	88	90	91
ST CLAIR HALOUZE	260	284	284	286
ST GEORGES DES GROSEILLERS	1674	1680	1688	1 692
ST PAUL	224	223	216	216
ST PHILBERT SUR ORNE				
ST PIERRE DU REGARD	587	590	575	577
STE HONORINE LA CHARDONNE	133	133	133	134
STE OPPORTUNE	110	110	111	112
SAIRES LA VERRERIE	63	63	63	63
Hors Flers Agglo régie				
LA FERTE MACE	2599	2600	2603	2608
TOTAL	20 198	20 244	20 247	20 369

La longueur totale de réseau d'eaux usées est de 488,59 km.

P 202.2 : L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées est de :

Pour Flers Agglo : 100/120 unités.

P 253.2 : Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de :

P 253.2 Flers Agglo: 0,19%.

P 252.2 : Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau est de :

Pour Flers Agglo : **6,6 %**.

*** La typologie des réseaux:**

Le réseau d'assainissement est **100% séparatif** et il n'y a aucun déversoir d'orage.

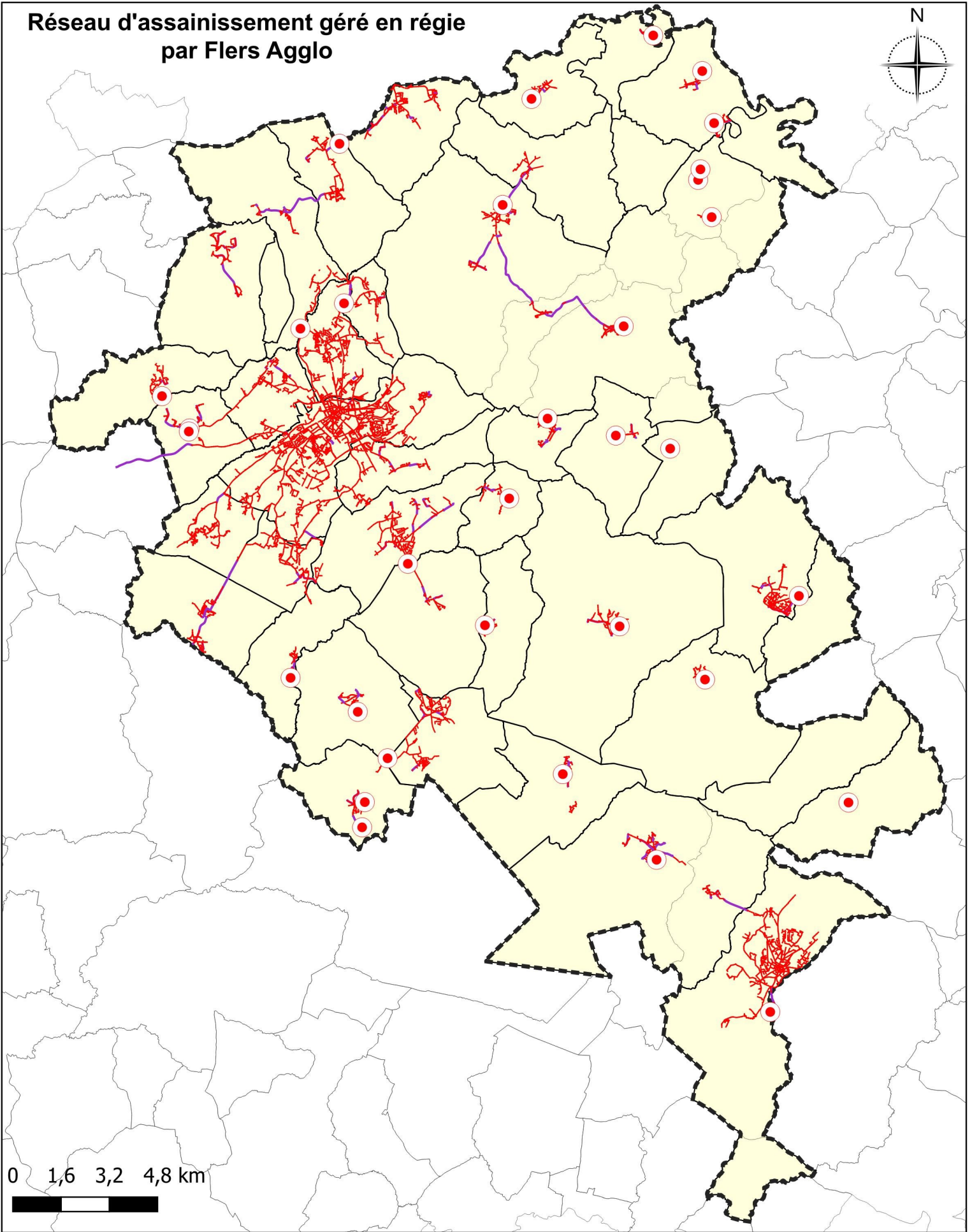
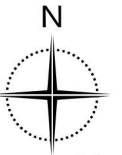
Selon les années de réalisation des réseaux d'assainissement collectif, le type de matériaux varie (pvc, fibre-ciment...). Des précisions peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement dans la mesure où les réseaux posent des problèmes de fonctionnement.

*** La conformité de la collecte et des équipements :**

Station ou réseau d'assainissement	Communes	Mise en service	Régime	Niveau de traitement
Landigou Step	Landigou	31/12/1991	Déclaration (29/12/1989)	Approprié
Landigou réseau de collecte	1			
Cerisy Belle Etoile Step	Cerisy Belle Etoile	28/09/2023		Approprié
Cerisy Belle Etoile réseau de collecte	1			
Montilly sur Noireau Step	Montilly s/N	31/12/1994	Déclaration (20/03/2003)	Approprié
Montilly sur Noireau réseau de collecte	2			
St Georges des Groseillers - Step	St Georges des G	31/12/1988	Déclaration (15/02/1988)	Approprié
St Georges des G - Réseau de collecte	1			
Flers Step du Landis	Caligny	31/03/1998	Autorisation (jusqu'au	Approprié
Flers Réseau de collecte	10			
Saires la Verrerie Step	Saires la Verrerie	2008	Déclaration (10/05/2007)	Approprié
Saires Réseau de collecte	1			
Banvou Step la Gaussière	Banvou	2008	Déclaration (02/06/2006)	Approprié
Banvou Step les Buissons	Banvou	31/08/2002	NC	Approprié
Banvou Réseau de collecte	1			
Bellou en Houlme Step le Hamel	Bellou en Houlme	1989	Déclaration (10/05/1989)	Approprié
Bellou en Houlme Réseau de collecte	1			
Dompierre Step le Bourg	Dompierre	2003	Déclaration (16/01/2003)	Approprié
Dompierre Step le Plessis	Dompierre	2003	NC	Approprié
Dompierre Réseau de collecte	1			
Echalou Step	Echalou	2006	Déclaration (18/06/2004)	Approprié
Echalou Réseau de collecte	1			
La Coulonche Step	La Coulonche	2005	Déclaration (24/06/2004)	Approprié
La Coulonche Réseau de collecte	1			
La Ferrière aux Etangs Step	La Ferrière	1998	Déclaration (23/09/1996)	Approprié
La Ferrière aux Etangs Réseau collecte	2			
Landisacq Step	Landisacq	1993	Déclaration (05/04/1992)	Approprié
Landisacq Réseau de collecte	1			
Messei Step	Messei	1994	Déclaration (24/04/1993)	Approprié
Messei Réseau de collecte	2			
Le Chatelier Step	Le Chatelier	2004	NC	Approprié
Le Chatelier Réseau de collecte	1			

St André de Messei Réseau de collecte	1			
Athis de l'Orne Step Bourg	Athis	2004	Autorisation (11/07/2002)	Approprié
Athis de l'Orne Réseau de collecte	4			
Ségrie Fontaine Step Bourg	Ségrie	1997	Déclaration (10/02/1994)	Approprié
Ségrie Fontaine Réseau de collecte	1			
Ségrie Fontaine Step Bagottière	Ségrie	1997	NC	Approprié
Ségrie Fontaine Réseau de collecte	1			
Berjou Step	Berjou	2004	Déclaration (17/10/2006)	Approprié
Berjou Réseau de collecte	1			
Briouze Step	Briouze	1987	DUP (17/07/1984)	Approprié
Briouze Réseau de collecte	1			
Cahan Step	Cahan	2005	NC	Approprié
Cahan Réseau de collecte	1			
Durcet Step	Durcet	1998	NC	Approprié
Durcet Réseau de collecte	1			
La Ferté Macé Step	La Ferté Macé	1998	Autorisation (04/06/2018)	Approprié
La Ferté Macé Réseau de collecte	2			
Le Grais Step	Le Grais	2002	NC	Approprié
Le Grais Réseau de collecte	1			
Le Ménil de Briouze Step	Le Ménil de Briouze	2002	Déclaration (28/01/2002)	Approprié
Le Ménil de Briouze Réseau de collecte	1			
La Sauvagère Step	La Sauvagère	1996	Déclaration (16/01/2002)	Approprié
La Sauvagère Réseau de collecte	1			
Ménil Hubert Step Bourg	Ménil Hubert	2004	Déclaration (24/02/2003)	Approprié
Ménil Hubert Réseau de collecte	1			
Ménil Hubert Step Rouvrou	Ménil Hubert	2010	Déclaration (04/09/2008)	Approprié
Ménil Hubert Rouvrou Réseau de collecte	1			
Ste Opportune Step	Ste Opportune	2007	NC	Approprié
Ste Opportune Réseau de collecte	1			
St Pierre du Regard Réseau de collecte	1			

Réseau d'assainissement géré en régie par Flers Agglo



Légende

Réseau assainissement :

— Gravitare

— Refoulement

● Stations

■ Commune

□ Commune déléguée

⊞ Flers Agglo

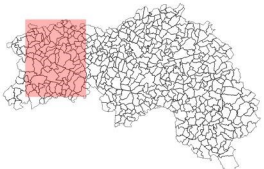
12-2-2024

sources:
-origine cadastre © Droits
de l'État réservés
-BD parcellaire IGN

Édition : Service SIG

flers Agglo

Service
des Eaux



2 - Les abonnés:

Communes	Habitants 1.01.23	2020	2021	2022	2023
ATHIS VAL DE ROUVRE	4307	947	938	953	948
AUBUSSON	422	180	181	182	179
BANVOU	626	95	94	94	92
BELLOU EN HOULME	1083	217	221	221	223
BERJOU	461	124	126	127	126
BRIOUZE	1548	757	753	738	750
CAHAN	171	0	0	0	18
CALIGNY	848	118	121	121	124
CERISY BELLE ETOILE	761	0	0	0	68
DOMPIERRE	399	110	106	106	110
DURCET	301	52	50	52	49
ECHALOU	383	103	105	106	104
FLERS	14 928	7070	7096	7121	7 148
LA BAZOQUE	278	0	0	0	0
LA CHAPELLE AU MOINE	607	270	267	269	273
LA CHAPELLE BICHE	540	217	217	216	220
LA COULONCHE	508	83	88	89	88
LA FERRIERE AUX ETANGS	1573	630	638	635	628
LA FERTE MACE	5489	2618	2649	2708	2 718
LA LANDE PATRY	1833	731	737	743	753
LA LANDE SAINT SIMEON	160	0	0	0	0
LA SELLE LA FORGE	1 482	548	558	558	562
LANDIGOU	456	135	134	134	134
LANDISACQ	784	178	182	181	186
LE CHATELLIER	413	92	91	90	90
LE GRAIS	198	35	36	38	34
LE MENIL DE BRIOUZE	545	105	101	102	101
LES MONTS D ANDAINE	1769	391	396	382	381
LONLAY LE TESSON	236	0	0	0	0
MENIL HUBERT SUR ORNE	490	162	162	160	162
MESSEI	1900	811	819	818	823
MONTILLY SUR NOIREAU	742	222	220	220	219
POINTEL	340	2	2	2	2
SAINT ANDRE DE MESSEI	547	87	87	87	87
ST CLAIR DE HALOUZE	867	260	274	285	287
ST GEORGES DES GROSEILLERS	3 276	1674	1675	1687	1 698
ST PAUL	709	224	224	220	217
ST PHILBERT SUR ORNE	117	0	0	0	0
ST PIERRE DU REGARD	1 413	591	590	585	574
STE HONORINE LA CHARDONNE	705	137	142	145	139
STE OPPORTUNE	239	37	38	38	35
SAIRES LA VERRERIE	311	60	61	62	61
TOTAL	54 765	20 073	20 179	20 275	20 411

D 201.0 : On estime que **41 550 habitants** sont réellement raccordés au réseau d'assainissement collectif.

P 201.1 : Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est de **20 650** ce qui correspond à un taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées de **98,94 %**.

Indicateurs liés à la gestion des abonnés :

P 251.1 : Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de **0**

P 258.1 : Le taux de réclamation pour 1000 abonnés est de **1,97**

CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES
LISTE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS
AU 31/12/2023

Etablissement	Adresse	Commune	Activité	Signature CSD	Remarque
Bouvet	Route de Flers	CHANU	Métallurgie	02/04/2007	
CAPF'LO	Les Closets	FLERS	Loisirs	-	NC
CH Maubert	Route de Domfront	FLERS	Centre médicaux, socio et dispensaires	14/02/2008	
CH Monod	Rue E. Garnier	FLERS	Centre médicaux, socio et dispensaires	14/02/2008	
Charal	Rue de la Chaussée	FLERS	Agroalimentaire	06/01/2004	
Clinique St Dominique	99, Rue de Messei	FLERS	Centre médicaux, socio et dispensaires	04/07/2008	
Faurecia	PREA	CALIGNY	Métallurgie	-	
GIP Cuisine Centrale	Rue E. Garnier	FLERS	Agroalimentaire	14/02/2008	
Flers Gastronomie	ZI La Crochère	FLERS	Agroalimentaire	23/10/2012	
Roval	Le Tremblay	FLERS	Parfumerie, Hygiène	01/04/2014	
SIRTOM Flers-Condé	Rue Blin	FLERS	Collecte OM	01/04/2014	Site de Messei ZAC
Gine Tranor	ZAC	MESSEI	Agroalimentaire		
Faurecia	La Gare	MESSEI	Métallurgie		
Manoury	Les Marettes	MESSEI	Maçonnerie		
Top Garage	Le Morin	ST ANDRE DE MESSEI	Garage auto		

D 202.0 : Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de 12 unités.

3 - Les Volumes :

a - Facturés aux abonnés :

Communes	2020	2021	2022	2023
ATHIS VAL DE ROUVRE	50 137	60 532	68 172	50 529
AUBUSSON	17 407	13 241	16 764	17 208
BANVOU	6 196	6 699	6 548	6 292
BELLOU EN H	12 508	12 487	11 531	13 026
BERJOU	8 728	6 777	7 656	6 900
BRIOUZE	46 346	46 024	57 464	32 549
CAHAN	998	820	885	559
CALIGNY	32 585	24 873	27 934	31 046
CERISY BELLE E.	0	0	0	893
DOMPIERRE	6 154	9 460	4 650	4 517
DURCET	3 368	3 557	4 032	3 036
ECHALOU	6 565	6 251	5 727	6 210
FLERS	793 543	797 152	784 640	772 649
LA BAZOQUE				
LA CHAPELLE AU MOINE	20 074	21 537	20 963	21 736
LA CHAPELLE BICHE	27 684	26 713	22 190	24 643
LA COULONCHE	5 872	5 160	5 889	6 120
LA FERRIERE AUX E	44 960	46 746	44 192	45 077
LA FERTE MACE	193 153	210 206	203 330	118 930
LA LANDE PATRY	60 564	60 185	57 900	55 838
LA LANDE SAINT SIMEON				
LA SELLE LA FORGE	52 356	53 007	49 713	49 943
LANDIGOU	10 215	9 839	9 514	8 896
LANDISACQ	10 208	15 973	15 826	15 283
LE CHATELLIER	6 249	5 408	5 090	5 568
LE GRAIS	1 751	2 063	2 171	1 573
LE MENIL DE BRIOUZE	6 551	7 370	7 967	7 357
LES MONTS D ANDAINE	27 834	28 733	28 331	27 996
LONLAY LE TESSON				
MENIL HUBERT SUR ORNE	6 961	8 101	11 440	7 836
MESSEI	70 786	68 361	51 178	59 586
MONTILLY SUR NOIREAU	20 266	16 735	15 185	15 126
POINTEL	1 197	705	921	1 245
ST ANDRE DE MESSEI	5 509	4 750	5 368	5 874
ST CLAIR DE HALOUZE	14 186	16 005	15 215	16 108
ST GEORGES DES G	129 417	136 056	125 790	128 878
ST PAUL	74 274	69 862	67 283	41 893
ST PHILBERT SUR ORNE				
ST PIERRE DU REGARD	35 905	36 457	35 872	38 191
STE HONORINE LA CHARDONNE	8 558	7 818	11 001	5 992
STE OPPORTUNE	1 623	2 020	1 977	1 519
SAIRES LA VERRERIE	3 286	4 035	3 576	4 975
TOTAL	1 823 974	1 851 718	1 813 885	1 661 597

La baisse des consommations est liée à un changement de délégataire sur le SIAEP du Houleme en cours d'année.

b - Facturés à Chanu dans le cadre d'une convention de déversement des eaux usées :

50 020 m³ ont été facturés en 2023 (*pm 42 277 en 2022*).

c - Facturés aux vidangeurs :

En 2023, les vidangeurs privés ont déposé **2 189 t** de matières de vidange à la STEP du Landis (*2 690 en 2022*).

C – Charges de pollution

1 – Eaux en sortie de station - Année 2023 : (Analyses réalisées par Flers Agglo)

P203.3 : La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**

P204.3 : La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**

P205.3 : La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de **100%**

P254.3 : La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau est de **97.8 %**

P255.3 : L'indice de connaissance des rejets dans le milieu naturel est de **100**.

Les prescriptions de rejet en sortie de station fixées par arrêté préfectoral sont :

Paramètres	Station du Landis arrêté du 04/09/2018		Station La Ferté Macé	
	Concentration sur 24 h (mg/l)	Rendement	Concentration sur 24 h (mg/l)	Rendement
DBO5	15	80%	20	80%
DCO	50	75%	75	80%
MES	15	90%	30	90%
NGL	10*	70%	15*	70%
Pt	1*	80%	1*	80%

*en moyenne annuelle

- Sur la STEP du Landis à Caligny:

Valeurs moyennes en kg/j

PARAMETRE	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
Entrée	1052.4	1842.1	3354.8	278.9	281.8	32.7
Sortie	19.4	20	144.7	19.9	30	2.1

Taux de conformité :

ANALYSES	MES	DBO5	DCO	NGL	Pt
Nombre total	117	57	117	57	117
non conformes	1	0	1		
Conformité %	99.2	100	99.1	C*	C*

*C / NC = conforme / non conforme : évalué sur la moyenne annuelle

La station du Landis est équipée d'un comptage en sortie permettant d'estimer la charge de pollution rejetée dans le milieu naturel. Les volumes (en m³) sont :

2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
1 582 469	1 825 984	1 620 736	1 440 990	1 761 757	+22.2%

Des analyses permettant une auto-surveillance au niveau de l'entrée des effluents et de leur rejet dans le milieu naturel sont effectuées au laboratoire de la station du Landis.

- *Sur la STEP du Petit Pont à la Ferté-Macé:*

Valeurs moyennes en kg/j

PARAMETRE	MES	DBO5	DCO	NTK	NGL	PT
Entrée	356.6.4	514.7	856.1	109.9	117.6	8.8
Sortie	9.1	5.8	29.2	5.7	12.6	1.8

Taux de conformité :

ANALYSES	MES	DBO5	DCO	NGL	Pt
Nombre total	24	14	24	14	24
non conformes	0	0	0		
Conformité %	100	100	100	C*	C*

*C / NC = conforme / non conforme : évalué sur la moyenne annuelle

La station du Petit Pont est équipée d'un comptage en sortie permettant d'estimer la charge de pollution rejetée dans le milieu naturel. Les volumes (en m³) sont :

2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
685 647	656 305	644 018	549 959	781 118	+42%

Des analyses permettant une auto-surveillance au niveau de l'entrée des effluents et de leur rejet dans le milieu naturel sont effectuées au laboratoire de la station du Landis.

- *Sur les stations périphériques :*

Les résultats des analyses réalisées sur l'ensemble des sites sont joints au présent rapport.

2 – Les boues :

2.1 Agglomération d'assainissement de la STEP du Landis

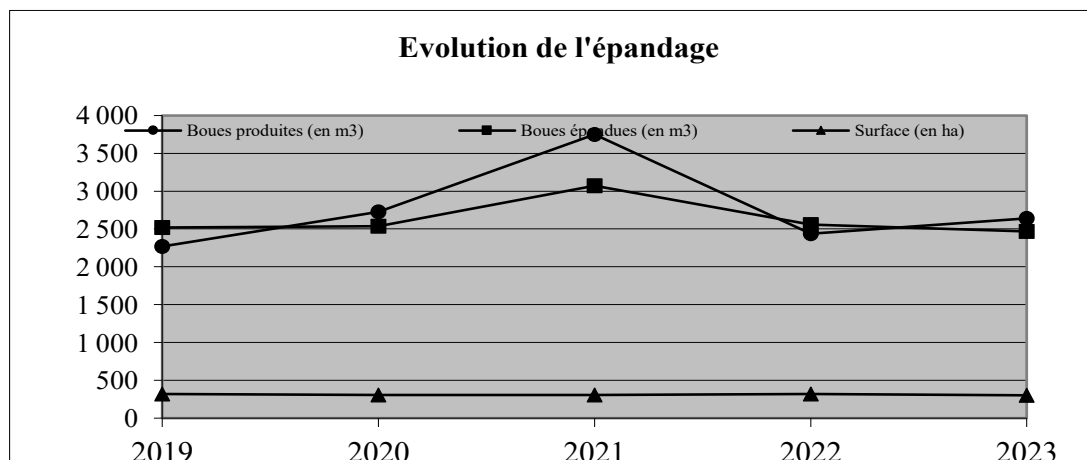
Les boues liquides produites sur les différentes stations sont transférées par citernes routières et injectées dans la filière de traitement de la station du Landis. Pour l'année 2023, les volumes importés sont les suivants :

St Georges : La Poterie	252 t	soit 6.2 t de MS
Montilly sur Noireau :	230 t	soit 5 t de MS
Landigou :	74 t	soit 1.9 t de MS
Landisacq :	0 t	soit 0 t de MS
Saires la Verrerie	60 t	soit 0.5 t de MS

En conséquence, toute la production de boues des stations de Flers Agglo est valorisée sous une forme unique (boue centrifugée et chaulée) en agriculture dans le cadre du plan d'épandage autorisé par arrêté inter-préfectoral du 20 août 2020.

Pour 2023, 739 t de MS de boues ont été évacuées.

EPANDAGE (en m ³)	2019	2020	2021	2022	2023
Boues produites (en m ³)	2 269	2 727	3 750	2 438	2 640
Boues épandues (en m ³)	2 520	2 538	3 071	2 559	2 466
Surface (en ha)	319	307	307	319	302



2.2 Agglomération d'assainissement de Bellou-en-Houlme

Les boues liquides issues de la station d'épuration de Bellou sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station de Bellou a évacuée 1.4 t de MS de boues

2.3 Agglomération d'assainissement de la Ferrière-Aux-Etangs

Les boues liquides issues de la station d'épuration de la Ferrière sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station de la Ferrière a évacuée 14.8 t de MS de boues après traitement sur table d'égouttage.

2.4 Agglomération d'assainissement de Messei

Les boues liquides issues de la station d'épuration de la Messei sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station de Messei a évacuée 25 t de MS de boues

2.5 Agglomération d'assainissement d'Athis de l'Orne

Les boues liquides issues de la station d'épuration d'Athis sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station d'Athis a produit a évacuée 6.2 t de MS de boues

2.6 Agglomération d'assainissement de Briouze

Les boues liquides issues de la station d'épuration de Briouze sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station de Briouze a évacuée 6.69 t de MS de boues

2.7 Agglomération d'assainissement des Monts d'Andaine (La Sauvagère)

Les boues liquides issues de la station d'épuration des Monts d'Andaine (La Sauvagère) sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station des Monts d'Andaine (La Sauvagère) a évacuée 9.9 t de MS de boues

2.8 Agglomération d'assainissement de la Ferté-Macé

Les boues liquides issues de la station d'épuration de la Ferté-Macé sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station de la Ferté-Macé a évacuée 162 t de MS de boues

2.9 Agglomération d'assainissement du Ménil de Briouze

Les boues liquides issues de la station d'épuration du Ménil de Briouze sont épandues et valorisées en agriculture. Pour l'année 2023, la station du Ménil de Briouze a évacuée 3.1 t de MS de boues

D203.0 : La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est de :
Pour Flers Agglo régie : **962 Tonnes de Matière Sèche**

3 – L'épandage :

Pour apporter des garanties sur l'innocuité des produits épandus et leur traçabilité, de nouveaux textes réglementant le recyclage agricole des boues urbaines ont été adoptés :

- le décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées (NOR : ATEE9750078D),

- l'arrêté du 8 janvier 1998, fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages des boues sur sols agricoles (NOR : ATEE9760538A).

Il est important que les collectivités gestionnaires de l'assainissement informent clairement les consommateurs du choix de l'épandage en agriculture comme filière d'élimination des boues. Ce principe de garantie (vis-à-vis des risques) doit se traduire au niveau local par :

- une totale transparence dans toutes les opérations de recyclage des boues :

* Etablissement systématique d'une convention entre les agriculteurs et l'organisme producteur de boues,

* Mise en place d'un suivi agronomique des épandages dans tous les cas.

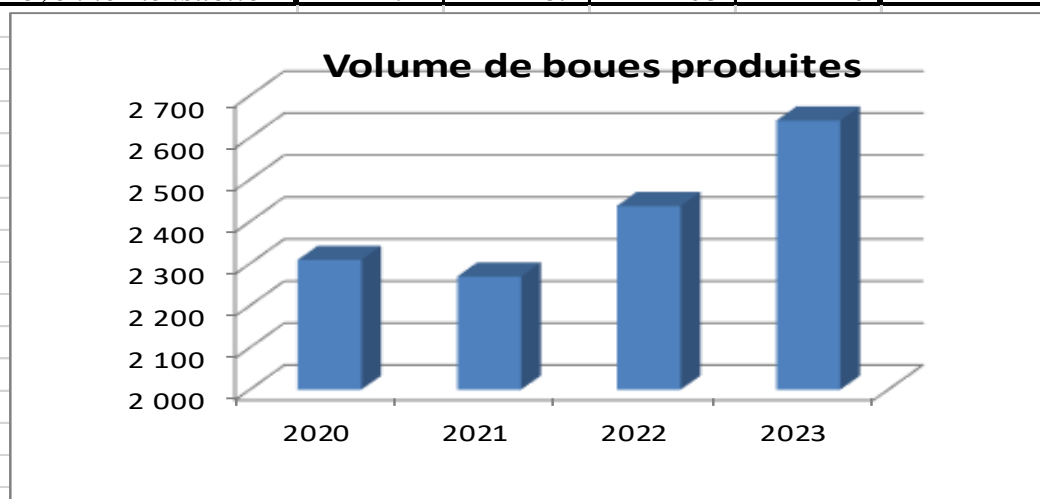
- la nécessaire maîtrise de la qualité des boues (en se conformant strictement à la réglementation en vigueur).

La régie assainissement de Flers Agglo se soumet parfaitement à ces conditions puisqu'elle travaille contractuellement avec des bureaux d'études (la société AQUASOL de Cesson Sévigné – 35, ou la Chambre d'Agriculture de l'Orne) qui ont en charge le suivi agronomique de la valorisation des boues produites. Cela se traduit à la fin de chaque année (n) par la production d'un rapport présenté lors de la réunion de planification des épandages au début de l'année (n+1), et transmis aux services concernés (Agences de l'Eau, SATTEMA, DDT).

3.1 Agglomération d'assainissement de Flers (Le Landis)

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

STATION DU LANDIS					
PRODUCTION DE BOUES CHAULEES A 29% DE SICCITE					
MOIS	Année				Δ 2023/2022 en %
	2020	2021	2022	2023	
Janvier	227,86	187,2	249,1	221,7	-11,00%
Février	201,4	273,3	188,31	189	0,37%
Mars	386,1	507,16	429	433,3	1,00%
Avril	120,2	287,1	243,68	178	-26,95%
Mai	315,4	193	218,1	325,42	49,21%
Juin	119,4	167,63	127,5	74,2	-41,80%
Juillet	119,4	264,9	257,4	289	12,28%
Août	371,8	228,82	253,1	257,3	1,66%
Septembre	130,5	241,91	132,4	93,4	-29,46%
Octobre	195,6	233,22	144,9	109,8	-24,22%
Novembre	271,56	239,15	89,5	309,8	246,15%
Décembre	268,7	247,346	104,4	160	53,26%
TOTAL	2 309	2 269	2 437	2 641	8,35%
<i>Moyenne mensuelle</i>	<i>192</i>	<i>189</i>	<i>203</i>	<i>220</i>	



La campagne d'épandage s'est déroulée de mars à mai 2023, puis d'août à novembre : 784 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 302 ha, soit une dose moyenne de 8.2 t/ha. 21 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.2 Agglomération d'assainissement de Bellou-en-Houlme

L'épandage des boues de la station a été fait sur une seule campagne (automne).

La campagne d'épandage s'est déroulée en septembre 2023 et présente un résultat correct : 1.4 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 4.1 ha, soit une dose moyenne de 25.7 t/ha. 1 agriculteur a participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.3 Agglomération d'assainissement de la Ferrière-Aux-Etangs

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril 2023, puis en août : 11.02 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 14.8 ha, soit une dose moyenne de 0.7 t MS/ha. 2 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.4 Agglomération d'assainissement de Messei

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril 2023, puis en août : 14.8 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 12.4 ha, soit une dose moyenne de 1.2 t MS/ha. 2 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.5 Agglomération d'assainissement d'Athis de l'Orne

L'épandage des boues de la station a été fait une seule campagne de printemps.

La campagne d'épandage s'est déroulée en mars/avril et août/novembre 2023 : 39.97 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 30.17 ha, soit une dose moyenne de 1.5 t MS/ha. 4 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.6 Agglomération d'assainissement de Briouze

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en mars-avril 2023 : 6.5 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 13.2 ha, soit une dose moyenne de 0.5 t MS/ha. 3 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.7 Agglomération d'assainissement des Monts d'Andaine (La Sauvagère)

L'épandage des boues de la station a été fait sur deux campagnes : printemps et automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril 2023, puis en septembre 2023 : 9.9 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 8.65 ha, soit une dose moyenne de 1.14 t MS/ha. 2 agriculteurs ont participé aux épandages cette année.

La qualité des boues produites puis épandues est bonne, et relativement constante. Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.8 Agglomération d'assainissement du Ménil de Briouze

L'épandage des boues de la station est fait sur une campagne à l'automne.

La campagne d'épandage s'est déroulée en avril 2023 : 3.1 tonnes de matières sèches ont été épandues et valorisées sur 3 ha, soit une dose moyenne de 3.3 t MS/ha. 1 agriculteur a participé aux épandages cette année.

Les analyses des boues montrent des valeurs très en deçà des valeurs de références d'interdiction des épandages en agriculture (Composés Traces Organiques et Eléments Traces Métalliques). Ceci montre la pérennité de ce mode d'élimination des boues.

3.9 Autres agglomération d'assainissement

Les autres systèmes d'assainissement exploités sur le territoire de Flers Agglo comportent des stations d'épuration qui nécessitent un curage périodique. Pour l'année 2023, aucun de ces sites n'a été curé.

<p>P 206.3 : Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation est de 100 % pour Flers Agglo.</p>

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1 - Les consommations :

FLERS AGGLO + SIAEP DE MESSEI	2020 délib du 17/12/19	2021 délib du 15/12/20	2022 délib du 14/12/21	2023 délib du 15/12/22	2024 délib du 14/12/23
Abonnement annuel	36,83	37,20	37,20	40,18	43,39
m3 consommés					
Domestiques	1,81	1,83	1,90	2,05	2,21
Industriels :					
Tranche 0 à 6 000m3	1,81	1,83	1,90	2,05	2,21
Tranche 6 001 à 12 000m3	1,63	1,65	1,71	1,85	1,99
Tranche 12 001 à 24 000m3	1,47	1,48	1,54	1,66	1,79
Tranche > 24 000m3	1,32	1,33	1,39	1,49	1,61
Redevance Modernisation AESN	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Redevance Modernisation AELB	0,1500	0,1500	0,1600	0,1600	0,1600
T.V.A.	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,53 €	2,56 €	2,63 €	2,83 €	3,03 €

* calculé pour l'essentiel de la population, c'est-à-dire, celle dépendant de l'Agence Seine Normandie

Communes de l'ex-CCBA	2023	2024
Abonnement annuel	45,48	43,39
m3 consommés	2,06	2,21
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,89	3,03
BRIOUZE	2023	2024
Abonnement annuel	45,3	43,39
m3 consommés	1,98	2,21
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,80	3,03
LE GRAIS	2023	2024
Abonnement annuel	45,87	43,39
m3 consommés	1,98	2,21
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,80	3,03
LE MENIL DE BRIOUZE	2023	2024
Abonnement annuel	50,01	43,39
m3 consommés	2,04	2,21
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,91	3,03
LES MONTS D'ANDAINE (La Sauvagère)	2023	2024
Abonnement annuel	55,96	43,39
m3 consommés	2,01	2,21
Redevance Modernisation (LB)	0,16	0,16
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,90	3,00
LES MONTS D'ANDAINE (St Maurice du D)	2023	2024
Abonnement annuel	55,96	43,39
m3 consommés	1,96	2,21
Redevance Modernisation (LB)	0,16	0,16
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,84	3,00
STE OPPORTUNE	2023	2024
Abonnement annuel	51,62	43,39
m3 consommés	1,94	2,21
Redevance Modernisation (SN)	0,185	0,185
TVA	10%	10%
Prix moyen/m3 (pour 120 m3)* D204.0	2,81	3,03

2 - Les prestations spécifiques 2024 :

Délibération du 14 décembre 2023

	TARIF H.T.	Nuits, week-end & jours fériés	
Utilisation de l'hydrocureur	122,47 €	183,71 €	HT/heure
Intervention sur réseaux	41,50 €	62,25 €	
Matière sèche pour les graisses	3 752,41 €		HT / tonne
Dépotage matières de vidange	14,18 €		HT / tonne
Contrôle des installations d'eau potable	80,81 €		/ contrôle
Conformité de branchements existants (Assainissement et Pluvial)	106,60 €		/ contrôle
Caution préalable à la conformité du branchement	300,00 €		/ branchmt
Passage caméra	95,26 €	142,89 €	/ heure

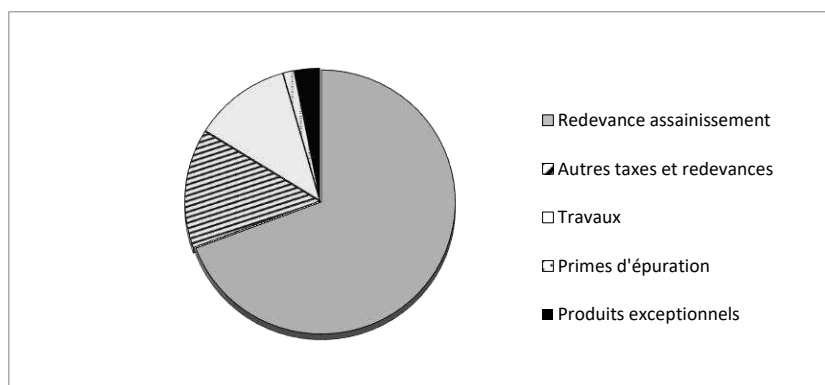
B - LE COMPTE ANALYTIQUE D'EXPLOITATION

1 - Les recettes d'exploitation 2020-2021-2022-2023 :

LIBELLE	MONTANT en euros				Evolution 2023/2022
	2020	2021	2022	2023	
Redevance assainissement coll (70611)	2 848 177	3 161 951	3 061 945	3 499 855	+ 14,30%
Ventes produits, prestations de service					
Autres taxes & redevances (abt) (706111)	1 178 536	835 309	955 239	734 307	-23,13%
Travaux (br+hydro+vidanges+cont) (704+7068+7062+758)***	156 318	401 677	387 400	592 267	+ 52,88%
Primes d'épuration (741) *	184 862	128 089	128 273	66 601	- 48,08%
Autres subventions d'exploitation (747+748) *	0	3 125	12 815	20 851	+ 62,71%
Produits exceptionnels et divers (76+77) **	494 251	624 196	77 200	157 891	104,52%
TOTAL	4 403 527	4 862 144	4 622 872	5 071 772	+ 9,71%

* Ces recettes proviennent essentiellement des Agences de l'Eau est leur versement est très aléatoire.

*** Cette augmentation de recette est liée au versement de 113 422€ du fonds de soutien pour les emprunts à risque.



2 - Les dépenses d'exploitation (principaux chapitres) :

	Chapitre	2022	2023	Variation
Charges à caractère général	011	1 458 898	1 905 611	+ 30,62%
Charges de personnel	012	1 512 513	1 443 431	- 4,57%
Atténuation de produits	014	199 910	0	- 100,00%
Dotation aux amortissements	042	1 469 007	1 361 261	- 7,33%
Autres charges gestion cour.	65	33 734	73 112	+ 116,73%
Charges financières	66	256 376	264 518	+ 3,18%
Charges exceptionnelles	67	472	367	
TOTAL		4 930 910	5 048 300	+ 2,38%

3 - La dette communautaire 2022-2023 de l'ensemble du territoire de Flers Agglo :

LIBELLE	MONTANT en EUROS		Evolution en %
	2022	2023	
Dette en capital à l'origine	11 571 738,23	13 801 888,73	19,27%
Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	9 261 818,53	8 752 480,83	-5,50%
Annuités payées au cours de l'exercice	905 502,82	1 795 246,17	98,26%
Dette en capital à la fin de l'exercice	8 752 480,83	8 170 571,54	-6,65%

P256.2 - La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de **13 ans et 0 mois (31/12/2023)**.

4 - Les investissements :

EN 2023 :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 725 460 € dont les principales sont :

Intitulé de l'opération	Montant H.T.(reports compris)
Etudes eaux usées	44 252 €
Acquisition de matériel stations	155 622 €
Acquisition matériel	77 688 €
Acquisition matériel de transport	78 532 €
Travaux de renouvellement de réseau	174 831 €
Programme d'assainissement collectif	472 986 €
Travaux sur postes de relèvement et stations	642 555 €
TOTAL	1 646 466 €

En 2023, Flers Agglo a perçu 48 800 € de subventions du Conseil Départemental de l'Orne et 21 378 € des Agences de l'Eau.

EN 2024 :

Les dépenses d'investissement sont estimées à 5 746 491€ dont les principales sont :

Intitulé de l'opération	Montant H.T.(reports compris)
Etudes eaux usées	562 529 €
Acquisition de matériel stations	129 300 €
Acquisition de matériel	840 197 €
Acquisition de matériel de transport	22 000 €
Travaux de renouvellement de réseau	1 695 703 €
Programme d'assainissement non collectif (St Paul)	169 672 €
STEP Cerisy	18 591 €
Travaux sur postes de relèvement et stations	240 955 €
Travaux Plancaïon	13 914 €
Provision pour travaux	355 724 €
TOTAL	4 048 585 €

C - LES AUTRES DONNEES ECONOMIQUES

P 207.0 : Le taux global des abandons de créance et versements à un fonds de solidarité :

Territoire	Montant	Volume facturé	Taux pour 1000
Flers Agglo régie	3 211,96	1 245 593	0,0026

* 1744,96 € ANV + 1500 Parti° CD61

P 257.0 : Le taux d'impayés sur les factures de 2023 :

Territoire	Montant	Montant facturé	Taux
Flers Agglo régie *	0,00	2 854 751,00	0,00%

ANNEXES

ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m³

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2023 et 2024.

ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

ANNEXE N°4 : NOTES D'INFORMATION DES L'AGENCE DE L'EAU

ANNEXE N°5 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS

Demandes et réclamations en matière d'eaux usées enregistrées par la régie de Flers Agglo

ANNEXE N°6 : BILANS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS

Bilan d'auto-surveillance sont disponibles en téléchargement sur simple demande auprès de l'accueil de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

ANNEXE N°1 :

LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Sur le territoire de FLERS AGGLO exploité en régie :

FLERS AGGLO établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu.

Les locations et abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

1 La collecte et le traitement des eaux usées

Cette part correspond aux opérations de collecte, transport et épuration des eaux usées depuis les habitations jusqu'aux stations de traitement puis au milieu naturel.

06-01 Abonnement assainissement : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (construction et entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7j et 24h/24h,...).

02-01 Consommation : correspond au nombre de m³ consommés (réel ou estimé) par l'utilisateur. Elle finance le traitement des eaux usées et l'élimination des produits résiduels.

Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : s'applique aux abonnés disposant d'une installation d'assainissement non collectif et couvre les frais de contrôle par le service.

2 Organismes publics

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour préserver la ressource et lutter contre la pollution (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ou du milieu naturel). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

03-04 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : finance les projets d'assainissement des collectivités. Toute personne raccordée au réseau d'assainissement collectif y est assujettie, en fonction du nombre de m³ qu'elle consomme.

3 La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)

Les rubriques liées à l'assainissement collectif et non collectif sont soumises à une TVA à 10 %.

Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation.

Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes sur lesquelles une Délégation de Service Public est en cours pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire de l'eau le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparaît en conséquence sur la même facture que l'eau.

ANNEXE N°2 : **LES FACTURES TYPES A 120 m³**

Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m³ (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :

Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

- Factures 2023 :

- | | |
|--------------------------------|--|
| ○ Flers (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ Berjou (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |

- Factures 2024 :

- | | |
|--------------------------------|--|
| ○ Flers (AESN) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |
| ○ St Clair de Halouze (AELB) : | - Eau potable + assainissement collectif |
| | - Eau potable + assainissement non collectif |



1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

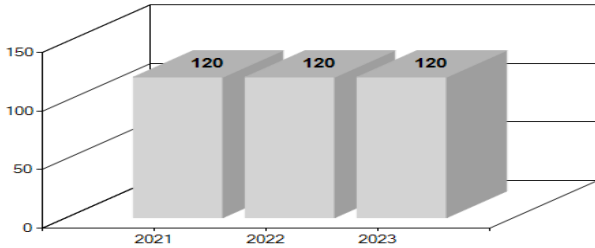
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54227 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

134,50

CONSOMMATIONS

545,68

TOTAL FACTURE TTC

680,18 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2023 4000 54227 du
Créancier :

Montant : 680,18 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4903706

68018

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99	15 mm	31/12/2023	3520	31/12/2022	3400	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						631,57		48,61	680,18

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

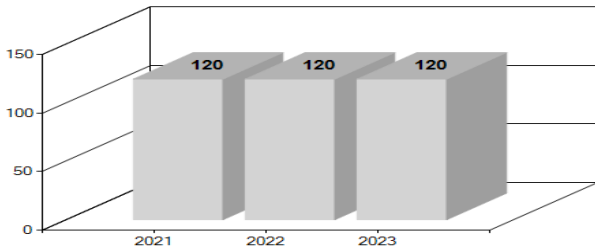
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54226 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

104,61

CONSOMMATIONS

250,66

TOTAL FACTURE TTC

355,27 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2023 4000 54226 du
Créancier :

Montant : **355,27 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4992706

35527

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99000001	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									14,31
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 14/09/2023				257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
TOTAL A PAYER						336,20		19,07	355,27

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

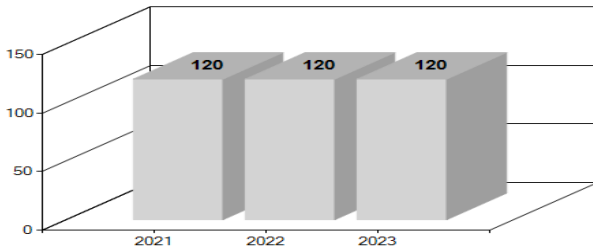
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54231 du

Détail de votre facture au verso

CONSUMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

134,50

CONSOMMATIONS

552,51

TOTAL FACTURE TTC

687,01 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54231 du

Créancier :

Montant : 687,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4915706

68701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
209.99	15 mm	31/12/2023	3180	31/12/2022	3060	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics									59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER						638,17		48,84	687,01

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

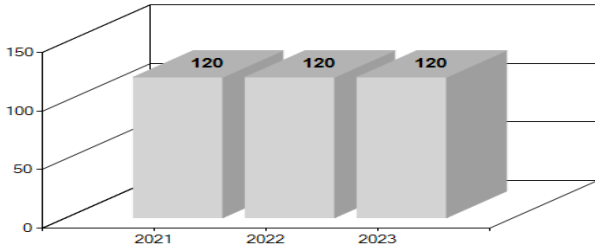
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54230 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

110,63

CONSOMMATIONS

260,79

TOTAL FACTURE TTC

371,42 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54230 du

Créancier :

Montant : 371,42 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4987706

37142

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
376990	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif												20,33
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	18,4800	18,48	10,00	1,85	20,33
TOTAL A PAYER									351,27		20,15	371,42

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

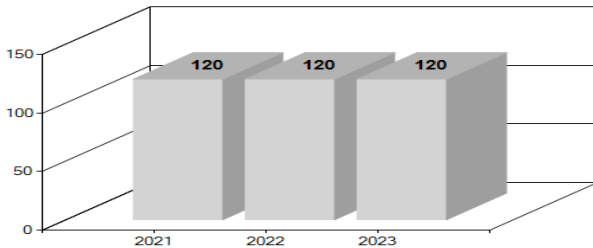
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage

SPECIMEN

LE BOURG

61430 BERJOU

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54229 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

133,41

CONSOMMATIONS

524,85

TOTAL FACTURE TTC

658,26 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54229 du

Créancier :

Montant : **658,26 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4915706

65826

Réf. à rappeler : 1734601 / 52720 / 1734601

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.99	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Collecte et traitement des eaux usées									321,95
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,06	247,20	10,00	24,72	271,92
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours)				365 J	0,1246	45,48	10,00	4,55	50,03
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						610,51		47,75	658,26

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

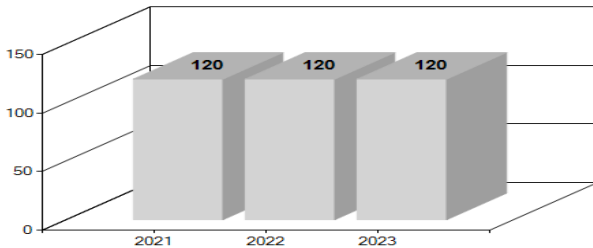
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage

SPECIMEN

LE BOURG

61430 BERJOU

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54228 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

115,25

CONSOMMATIONS

228,51

TOTAL FACTURE TTC

343,76 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54228 du

Créancier :

Montant : **343,76 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000231

**NNE*000101 17

POC 4991706

34376

Réf. à rappeler : 1734701 / 52720 / 1734701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.98	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									31,87
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2022 au 31/12/2022				331 J	17,6000	15,96	10,00	1,60	17,56
période du 01/01/2023 au 14/09/2023				257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
TOTAL A PAYER						324,60		19,16	343,76

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

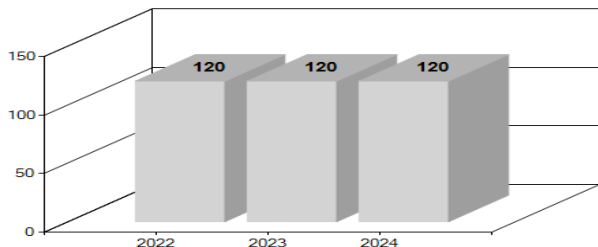
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07272 / 18486 / 07272

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54239 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

141,63

CONSOMMATIONS

576,00

TOTAL FACTURE TTC

717,63 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
ICS :
Référence : 2024 4000 54239 du
Créancier :

Montant : 717,63 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4906706

71763

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99	15 mm	31/12/2024	3640	31/12/2023	3520	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									339,45
02-01 Consommation Assainissement 2024				120 M3	2,21	265,20	10,00	26,52	291,72
06-01 Abonnement Assainissement 2024 (en jours) période du 01/01/2024 au 31/12/2024				366 J	0,1186	43,39	10,00	4,34	47,73
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						666,12		51,51	717,63

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

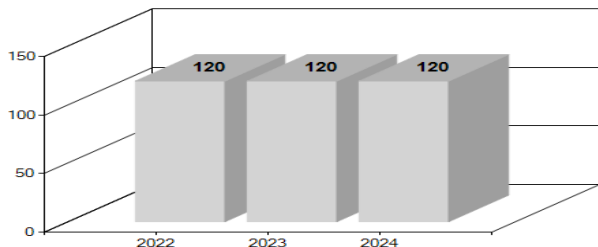
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eauptable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15919 / 18486 / 15919

Adresse point de comptage

SPECIMEN

61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54240 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

102,68

CONSOMMATIONS

259,86

TOTAL FACTURE TTC

362,54 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54240 du

Créancier :

Montant : **362,54 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4990706

36254

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99000001	15 mm	31/12/2024	1680	31/12/2023	1560	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									8,78
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC									
période du 15/09/2023 au 31/12/2023				108 J	18,4800	5,47	10,00	0,55	6,02
période du 01/01/2024 au 15/02/2024				46 J	19,9600	2,51	10,00	0,25	2,76
TOTAL A PAYER						343,31		19,23	362,54

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

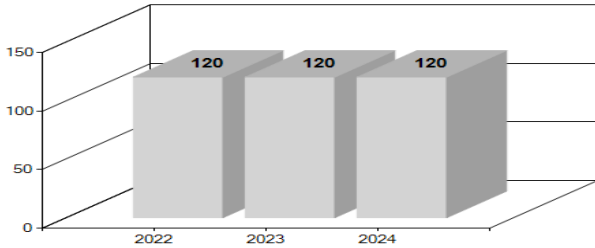
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54236 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

141,63

CONSOMMATIONS

582,83

TOTAL FACTURE TTC

724,46 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54236 du

Créancier :

Montant : 724,46 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4900706

72446

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
209.99	15 mm	31/12/2024	3300	31/12/2023	3180	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									325,91
01-01 Consommation Eau 2024				120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)				366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)				366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									339,45
02-01 Consommation Assainissement 2024				120 M3	2,21	265,20	10,00	26,52	291,72
06-01 Abonnement Assainissement 2024 (en jours) période du 01/01/2024 au 31/12/2024				366 J	0,1186	43,39	10,00	4,34	47,73
Organismes Publics									59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB				120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB				120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER						672,72		51,74	724,46

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149

61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

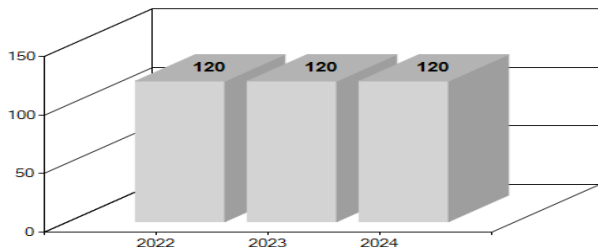
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

**ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT**

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
un recours devant le tribunal administratif dans
les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN

MODELE

61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2024 4000 54235 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

115,86

CONSOMMATIONS

269,99

TOTAL FACTURE TTC

385,85 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ECHEANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2024 4000 54235 du

Créancier :

Montant : **385,85 €**

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

000100000240

**NNE*000101 17

POC 4914706

38585

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire				
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³					
376990	15 mm	31/12/2024	1680	31/12/2023	1560	120					
LIBELLÉ						Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau											325,91
01-01 Consommation Eau 2024						120 M3	1,77	212,40	5,50	11,68	224,08
05-01 Abonnement Eau 2024 (en jours)						366 J	0,18	67,33	5,50	3,70	71,03
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2024 (en jours)						366 J	0,06	21,68	5,50	1,19	22,87
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau						120 M3	0,02	2,72	5,50	0,15	2,87
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau						120 M3	0,04	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics											37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB						120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif											21,96
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2024 au 15/02/2024						366 J	19,9600	19,96	10,00	2,00	21,96
TOTAL A PAYER								364,89		20,96	385,85

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

ANNEXE N°4 :

RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Intitulé	Valeur
D204.0 – Prix TTC du service au m ³ , pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2024 (redevances AESN)	3.03 €
D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12 unités
P202.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	100 unités
P203.3 – Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
P204.3 – Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	962 tMS
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation	100%
D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 550 hab
P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.94%
P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0019 €/m ³
P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0/1000 hab
P252.2 – Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquents de curage	6.6/100 km
P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.19 %
P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97.8 %
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 unités
P256.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	13 ans 0 mois
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de N-1	0 %
P258.1 - P155.1 – Taux de réclamation	1.62/1000 ab

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

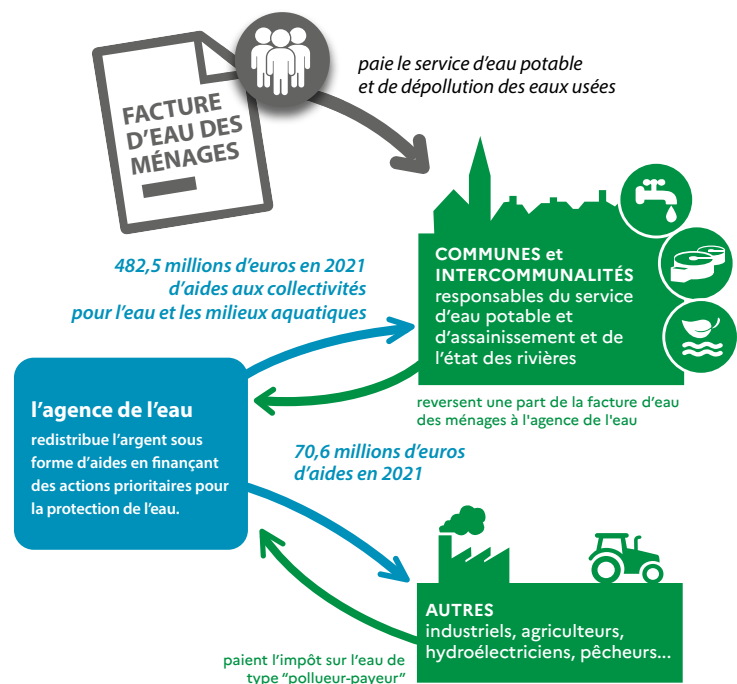
Les composantes du prix de l'eau:

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

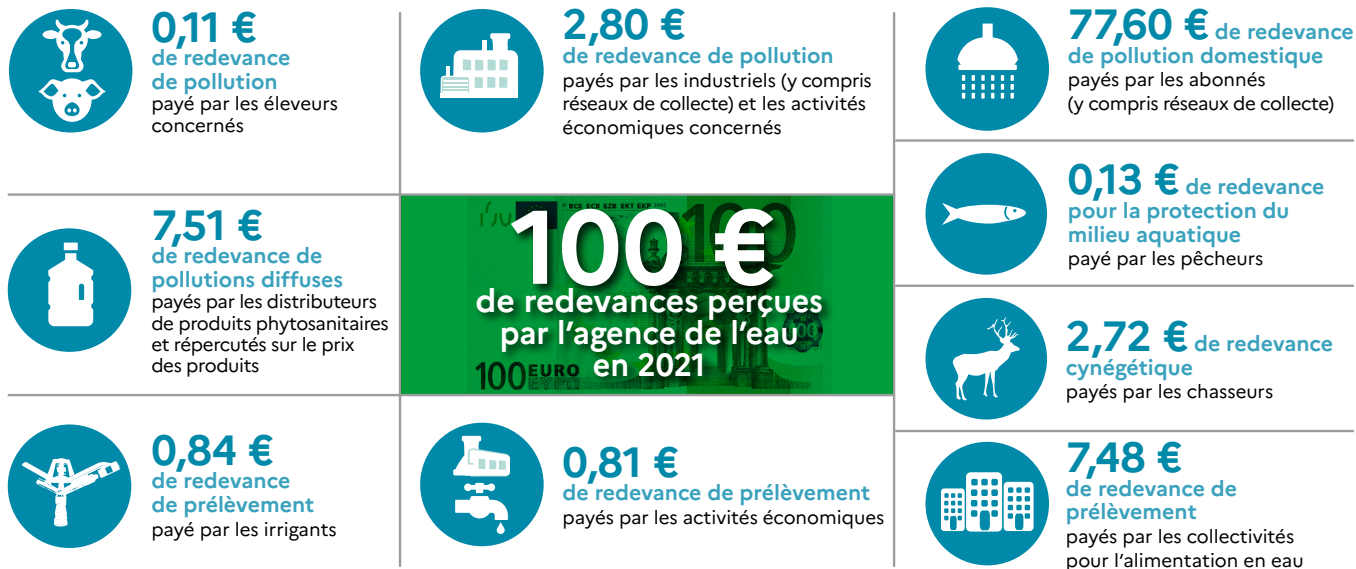
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



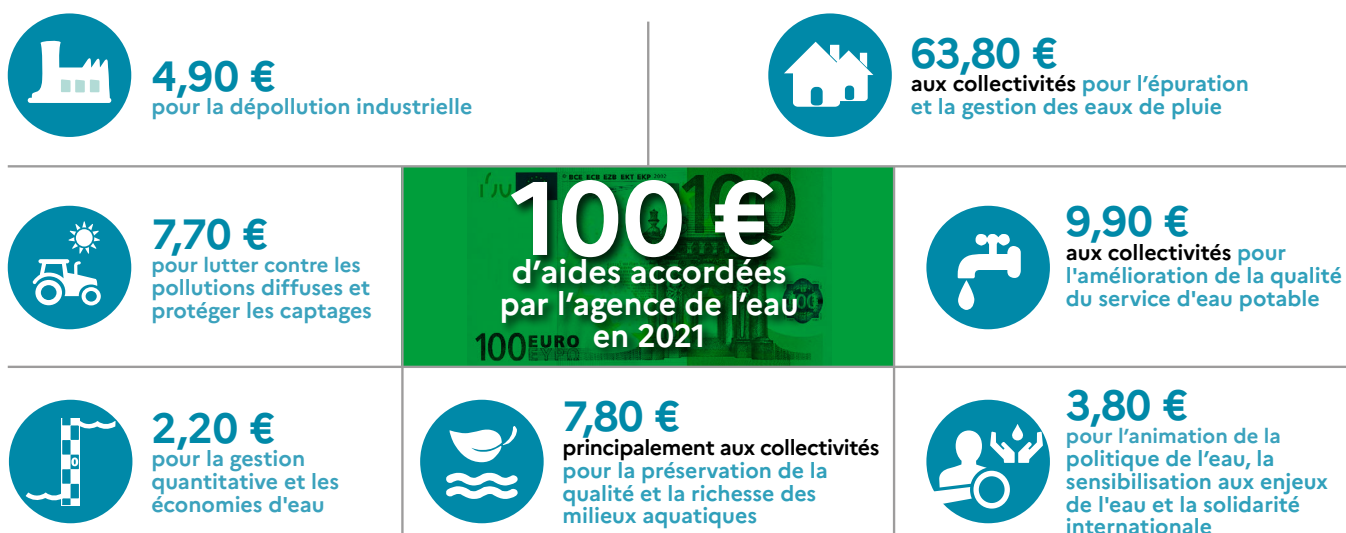
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

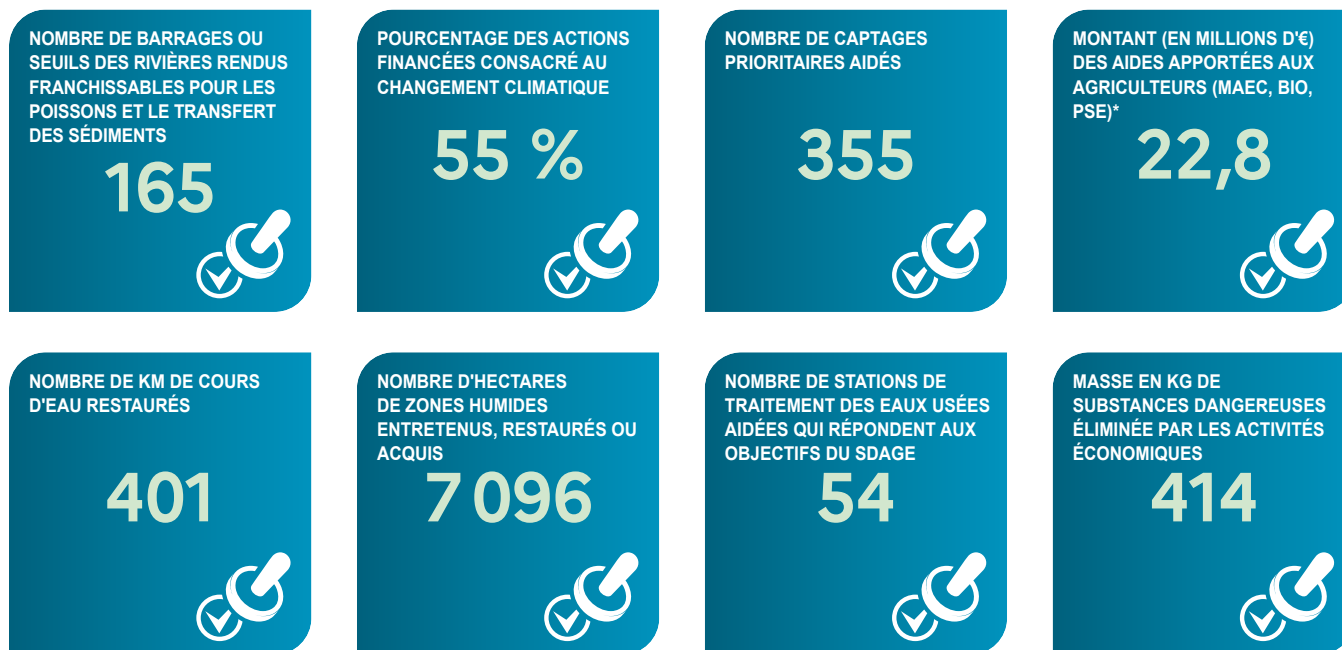
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées: parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité: moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment:

- végétaliser la ville;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

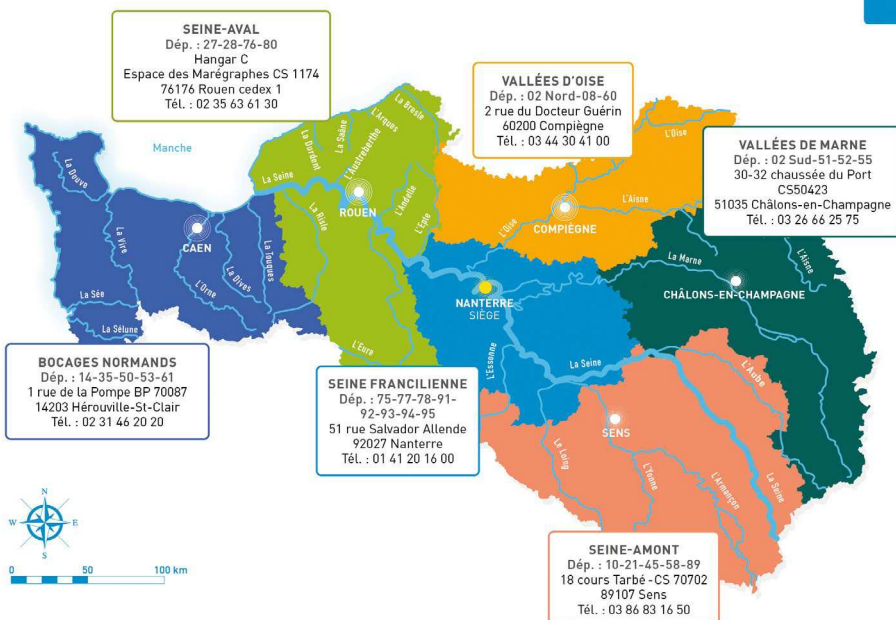
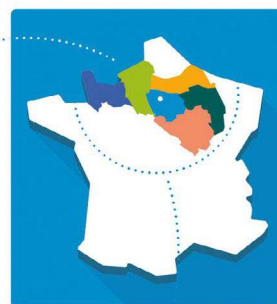
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

DÉCOUVREZ
les
podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN
IMMERSION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr

ANNEE 2023	AEP												EU										Total	Demandés	Réclamations				
	Demande devis	Carence	Branchement en plomb	Eau chlorée	Eau sale	Fuite	Pression	Problème competeur	Reperage conduite	Utilisation poteau incendie	Facturation Eau & Ass	Autres	Total	Demande devis	Conformité branchement	Egouts bouchés	Poste de relèvement	Projet extension réseaux	Renseignements réseaux	Tampon regard visite	Tranchée affaissée	Vidange fosse				Eaux pluviales	SPANC	Autres	Total
Athis Val de Rouvre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	3	1	8	10	5	5
Aubusson	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Banvou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0
Bellou en Houlme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Berjou	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	3
Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	2	1	0	0	0	0	5	10	11	8	3
Cahan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	
Caligny	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	1	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	6	1	5
Cerisy Belle Etoile	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	4	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	5	7	11	7	4
Dompierre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Durcet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	2
Echalou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flers	4	0	2	0	37	19	5	9	2	0	6	27	111	0	0	6	0	0	5	3	0	0	0	0	28	42	153	68	85
La Bazoque	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
La Chapelle au Moine	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	4	6	4	2
La Chapelle Biche	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	3	1	2
La Coulonche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
La Ferrière aux Etangs	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	2	6	8	6	2	
La Ferté Macé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	1	0	0	2	2	0	0	0	0	2	7	9	6	3
La Lande Patry	0	0	0	0	5	3	2	0	0	1	1	8	20	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	5	25	13	12
La Lande Saint Siméon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	
La Selle la Forge	1	0	0	0	2	4	0	1	0	0	0	2	10	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3	13	5	8
Landigou	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3	1	2	
Landisacq	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	4	4	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	13	5	8	
Le Chatellier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Grais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Menil de Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Monts d'Andaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	3	3	0
Lonlay le Tesson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Menil Hubert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	4	4	4	0	
Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	0	0	0	0	3	8	8	4	4
Montilly	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	2	5	11	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2	13	7	6	
Pointel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint André de Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	1	1	
Saint Clair de Halouze	0	0	0	0	1	3	1	0	0	0	0	3	8	0	1	3	1	0	0	0	0	0	1	1	7	15	5	10	
Saint-Georges des Groseillers	0	0	1	0	10	4	5	0	0	0	10	30	1	0	2	0	0	3	1	0	0	0	0	3	10	40	18	22	
Saint Paul	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	1	0	6	0	0	0	0	4	1	0	0	4	7	10	26	32	19	13	
Saint Philbert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Pierre du Regard	1	0	0	0	6	3	3	2	1	0	0	8	24	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	3	27	13	14	
Sainte Honorine la Chardonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainte Opportune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	
Saires la Verrerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commune hors CAPF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5	0	3	10	13	13	0	
Total	7	0	3	3	66	45	24	17	4	1	16	80	266	2	3	19	1	8	27	13	0	9	0	16	79	177	443	223	220

DEMANDES ET RECLAMATIONS : BILAN 2023

Type de demande ou réclamation		Nombre de demandes ou réclamations	Proportion par rapport à la catégorie	Proportion par rapport au total
Catégorie	Objet			
AEP	Demande devis	7	2,6%	1,6%
	Carence	0	0,0%	0,0%
	Branchement en plomb	3	1,1%	0,7%
	Eau chlorée	3	1,1%	0,7%
	Eau sale	66	24,8%	14,9%
	Fuite	45	16,9%	10,2%
	Pression	24	9,0%	5,4%
	Problème compteur	17	6,4%	3,8%
	Repérage conduite	4	1,5%	0,9%
	Utilisation poteau incendie	1	0,4%	0,2%
	Facturation Eau & Ass	16	6,0%	3,6%
	Autres	80	30,1%	18,1%
	Total		266	100,0%
EU	Demande devis	2	1,1%	0,5%
	Conformité branchement	3	1,7%	0,7%
	Egouts bouchés	19	10,7%	4,3%
	Poste de relèvement	1	0,6%	0,2%
	Projet extension réseaux	8	4,5%	1,8%
	Renseignements réseaux	27	15,3%	6,1%
	Tampon regard visite	13	7,3%	2,9%
	Tranchée affaissée	0	0,0%	0,0%
	Vidange fosse	9	5,1%	2,0%
	Eaux pluviales	0	0,0%	0,0%
	SPANC	16	9,0%	3,6%
	Autres	79	44,6%	17,8%
	Total		177	100,0%
Total		443		

D&R environnement

35,21%

Commune	Nombre total de demandes et réclamations	Proportion de la commune/total	Nombre de réclamations	Proportion de réclamation/ total de D&R
Athis Val de Rouvre	10	2,26%	5	50,00%
Aubusson	2	0,45%	3	150,00%
Banvou	1	0,23%	0	
Bellou en Houlme	1	0,23%	1	100,00%
Berjou	4	0,90%	3	75,00%
Briouze	11	2,48%	3	27,27%
Cahan	1	0,23%	0	
Caligny	6	1,35%	5	83,33%
Cerisy Belle Etoile	11	2,48%	4	36,36%
Dompierre	0	0,00%	0	
Durcet	2	0,45%	2	100,00%
Echalou	0	0,00%	0	
Flers	153	34,54%	85	55,56%
La Bazouque	2	0,45%	2	100,00%
La Chapelle au Moine	6	1,35%	2	33,33%
La Chapelle Biche	3	0,68%	2	66,67%
La Coulonche	0	0,00%	0	
La Ferrière aux Etangs	8	1,81%	2	25,00%
La Ferté Macé	9	2,03%	3	33,33%
La Lande Patry	25	5,64%	12	48,00%
La Lande Saint Siméon	1	0,23%	0	
La Selle la Forge	13	2,93%	8	61,54%
Landigou	3	0,68%	2	66,67%
Landisacq	13	2,93%	8	61,54%
Le Chatellier	0	0,00%	0	
Le Grais	0	0,00%	0	
Le Menil de Briouze	0	0,00%	0	
Les Monts d'Andaine	3	0,68%	0	
Lonlay le Tesson	0	0,00%	0	
Menil Hubert sur Orne	4	0,90%	0	
Messei	8	1,81%	4	50,00%
Montilly	13	2,93%	6	46,15%
Pointel	0	0,00%	0	
Saint André de Messei	2	0,45%	1	50,00%
Saint Clair de Halouze	15	3,39%	10	66,67%
Saint-Georges des Groseillers	40	9,03%	22	55,00%
Saint Paul	32	7,22%	13	40,63%
Saint Philbert sur Orne	0	0,00%	0	
Saint Pierre du Regard	27	6,09%	14	51,85%
Sainte Honorine la Chardonne	0	0,00%	0	
Sainte Opportune	1	0,23%	0	
Saires la Verrerie	0	0,00%	0	
Commune hors CAPF	13	2,93%	0	
Total	443	100,00%	222	50,11%

Sur les 443 fiches ouvertes durant cette période, 98 % ont été clôturées.